



Maison Blanche



Sainte Anne



ASM 13

La CHT ne répond pas aux besoins de santé, Détruit le secteur de psychiatrie publique Et dégrade les conditions de travail.

Hôpitaux de Saint-Maurice :

5 millions de déficit annoncé en Conseil de Surveillance, la Direction impose :

- Gel de 50 postes,
- Suppression de l'intérim pour les équipes de jour.
- Diminution de 50% des heures supplémentaires
- Non remplacement des congés maternités, longue maladie et congés bonifiés,
- Suppression des CDD.

ASM 13 : déficit prévisionnel de 560 650 €, la Direction impose l'arrêt des rénovations nécessaires aux conditions d'accueil décentes pour les patients, et le gel des remplacements, conduisant à une dégradation des conditions de travail

Perray Vaucluse : Les budgets imposés induisent : suppressions d'emplois, déqualifications et glissements de tâches, augmentation de la précarité au détriment d'emplois stables. Le manque de moyens conduit à une sur-occupation des lits, à un glissement abusif vers le médico-social (moins "coûteux"), à une perte du sens donné au travail au profit d'une "logique comptable", à la dégradation des conditions de prises en charge et des conditions de travail.

Sainte-Anne : 5 millions d'€ prélevés sur le fond de roulement pour maintenir l'équilibre, la Direction impose :

- 20% d'intérim et d'heures sup en moins,
- 550000 d'€ d'économie sur la lingerie, le bio-nettoyage et la pharmacie
- 25% d'augmentation du prix des repas, restriction des tickets restaurant
- 1M d'économie demandé aux pôles.

Maison blanche : Budget présenté en équilibre mais :

- Arrêt des recrutements
- diminution de l'intérim et des heures sup.
- Restriction des travaux.
- Lissage des plannings et généralisation des 12h.

Dans nos 5 hôpitaux les agents subissent le sous financement de la protection sociale, consécutif aux exonérations de cotisations patronales qui n'ont jamais réduit le chômage et ont pour seul but d'augmenter les profits.

Les conséquences sur la dégradation des soins et des conditions de travail sont dramatiques. Parallèlement les frais à la charge des patients et de leurs familles ne cessent d'augmenter.

La CHT (Communauté Hospitalière de Territoire) a pour seul but de mutualiser des moyens qui se réduisent par : une mobilité accrue du personnel (art. 16 de la Convention Constitutive), une flexibilité horaire accrue,

une augmentation de la charge de travail et une mise en concurrence des hôpitaux entre eux. Avec la mise en place de structures spécifiques à certains symptômes, la CHT détruit l'idée du secteur de psychiatrie publique.

La CGT s'oppose à la tentative de mise en place, d'une Direction commune. Nous refusons de participer à toutes instances communes (CTE, CHS-CT, CSIRMT...) car elles éloignent les lieux de décision d'une visibilité locale et des agents.

Nous attendons toujours la loi d'orientation de la psychiatrie, promise par la Ministre de la santé.

Nous revendiquons :

- Maintien et développement de structures de soins de proximité et à taille humaine.
- Maintien et développement de moyens humains et matériels adaptés des besoins de santé.
- Défense de l'emploi statutaire.
- Financement de la protection sociale par l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales.
- Abrogation de la loi HPST et de la CHT psychiatrie parisienne.



Manifestons tous ensemble samedi 15 juin. Rassemblement 13h à Bastille.